

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 07/05/20

REFERENCE : MINSANTE N°102

OBJET : ORGANISATION DES SOINS APRÈS LE DÉCONFINEMENT ; RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DES MASQUES FACIAUX DANS LE CONTEXTE DU DÉCONFINEMENT

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES SOINS APRÈS LE DÉCONFINEMENT

Les lignes directrices relatives à l'organisation générale de l'offre de soins après le déconfinement doivent servir à **guider les stratégies et les organisations régionales et territoriales** qui se mettent en place pour répondre, à la fois, aux demandes de soins liées à l'épidémie de Covid-19 et à l'enjeu de reprise des soins hors Covid-19 dans un contexte épidémique non stabilisé. Les orientations définies devront permettre de répondre à plusieurs enjeux principaux :

- **Maintenir une capacité de soins dédiée au Covid-19** en particulier pour les soins critiques intégrant l'hypothèse d'une flambée de l'épidémie ;
- **Contenir la propagation de l'épidémie** par la mise en œuvre d'une stratégie de dépistage des malades et de prise en charge de leurs contacts (tests, le contact-tracing) associée à des mesures barrières renforcées (distanciation sociale, hygiène et port des masques) ;
- **Garantir la reprise progressive sur l'ensemble des segments d'activités**, la prise en charge hors Covid-19 en priorisant la reprise pour éviter les pertes de chance ;
- **Assurer un pilotage efficace et réactif de l'activité de soin** aux niveaux national, régional et territorial pour adapter les décisions nationales et locales en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Pour atteindre ces objectifs, les ARS et les acteurs de l'offre de soins dans les régions pourront compter sur la poursuite du pilotage national qui garantira un suivi de l'évolution de l'épidémie, un appui pour la recherche de solutions pour les territoires les plus en tension et une régulation dans la gestion des ressources critiques. Par ailleurs, la réponse à ces enjeux implique de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'offre de soins. Cette mobilisation devra se faire sous l'égide de l'ARS, qui veillera à la cohérence des organisations territoriales et à l'équité de la contribution des différents acteurs à l'effort pour parer à une éventuelle reprise de l'épidémie de Covid-19.

Ainsi, les établissements de santé activeront leur plan de gestion de crise **en fonction de la situation du territoire** (niveau 1 : plan de mobilisation interne ou niveau 2 : plan blanc). Ils pourront reprogrammer leurs activités de soins, en mettant au cœur de cette reprogrammation **l'évaluation des pertes de chances pour les patients**, et en préservant la possibilité de **réactiver rapidement des capacités de prise en charge pour le Covid-19**, notamment des lits de

réanimation. La reprise d'activités devra donc être progressive et priorisée pour prendre en compte la disponibilité des ressources critiques sujettes à des tensions persistantes (EPI, médicaments...).

Les **professionnels de ville** joueront quant à eux un rôle central pour réévaluer la situation des patients. Lors des deux mois de confinement, de nombreuses activités de soins ont été interrompues et des personnes ont renoncé aux soins. Les professionnels de santé de ville sont donc invités à recontacter les patients en ayant une attention toute particulière pour les publics vulnérables ou atteints de pathologies chroniques.

La réussite de la stratégie mise en place pour contenir la propagation de l'épidémie dépendra également de la participation des acteurs de ville et hospitaliers. Les médecins de ville, aux côtés des hospitaliers, auront la responsabilité du diagnostic, du premier niveau du contact-tracing et de la prescription de mesures d'isolement pour les patients positifs au Covid-19 ou de quatorzaine pour les cas contacts. Ils s'appuieront sur **les laboratoires de biologie médicale et sur le renfort des infirmiers** pour la réalisation des tests PCR et leur analyse. La pertinence de ces dispositifs devra donc reposer sur les nombreuses coopérations qui ont pu se structurer entre les différents acteurs, quel que soit leur statut, pour répondre aux premières phases de l'épidémie. La poursuite et le renforcement d'une approche décloisonnée représente des enjeux majeurs de réussite de la phase post confinement. Ces coopérations pourront se concrétiser dans plusieurs domaines, et notamment :

- **les parcours des patients covid+** et préparation à une éventuelle reprise de l'épidémie ;
- **la mise en œuvre de la politique de test**, tracing et isolement ;
- **la reprise des soins** et suivi des publics vulnérables ;
- **l'appui aux EHPAD et aux établissements d'hébergement de personnes en situation de handicap** ;
- **l'organisation de la continuité des soins** au niveau territorial, en incluant la période estivale.

De plus, les ARS et les acteurs de l'offre de soins pourront continuer à valoriser les dispositifs et les mesures dérogatoires prises pour répondre à la crise dont l'intérêt a été avéré. Ainsi, à titre d'exemples, l'élargissement du recours aux téléconsultations pourra être prolongé, l'assouplissement de l'HAD sera reconduit, les dispositifs d'appui aux EHPAD seront pérennisés, les autorisations exceptionnelles d'activités de soins se poursuivront le temps de l'Etat d'urgence sanitaire et les organisations ambulatoires renforcées en psychiatrie seront encouragées.

Enfin, une attention toute particulière devra être accordée aux mesures d'accompagnement à destination des professionnels fortement mobilisés tout au long des premières semaines de l'épidémie. Le soutien à ces professionnels est non seulement légitime au regard de leur engagement, mais aussi incontournable dans la stratégie de reprise des soins et de préparation à une éventuelle reprise de l'épidémie.

Ces lignes directrices ont vocation à être largement diffusées aux acteurs et, notamment, partagées avec les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, les professionnels de santé de ville, les représentants des usagers et avec les élus. **Elles seront complétées par plusieurs fiches thématiques** pour aider les acteurs à s'organiser après le déconfinement : organisation des cabinets de ville, établissements de santé, psychiatrie et organisation des établissements sociaux et médico-sociaux.

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DES MASQUES FACIAUX DANS LE CONTEXTE D'UN PROCESSUS PROGRESSIF DE DÉCONFINEMENT

Au moment où les mesures de déconfinement progressif se mettent en place **la circulation du virus est encore significative sur le territoire**. L'objectif prioritaire est de limiter au maximum sa diffusion afin de prévenir tout risque de deuxième vague épidémique et l'obligation de revenir à des mesures extrêmement lourdes sur les plans sanitaire, social et économique. C'est dans ce cadre que s'inscrit une nouvelle **stratégie d'utilisation du masque facial beaucoup plus large** qui est étendue au-delà des secteurs sanitaires aux secteurs d'activités où les contacts physiques interpersonnels sont nombreux et à la protection de populations spécifiques. Le port du masque est dans cette stratégie un complément aux mesures de distanciation physique et d'hygiène qui restent essentielles, pour les renforcer ou pour les suppléer quand leur mise en œuvre n'est pas ou difficilement réalisable.

Nous vous prions de trouver ci-joint les recommandations d'utilisation des masques faciaux dans le contexte d'un processus progressif de déconfinement.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé